## MAIRIE de SAINT-JUNIEN

Le Maire de Saint-Junien Vice-Président du Conseil Départemental

A Mesdames, Messieurs les Présidents des clubs sportifs de la ville de Saint-Junien

Saint-Junien, Le 07/11/2022

Objet : Mesures d'économies d'énergie équipements sportifs

Affaire suivie par : Pierre-Henri JOANNIN

Mesdames, Messieurs les Présidents(es)

Nous connaissons tous désormais le contexte général d'augmentation des prix de l'énergie.

Toutes les collectivités sont impactées et la ville de Saint-Junien n'y échappe pas. Cela nous conduit à prendre des mesures concrètes dans tous nos équipements pour diminuer nos consommations et donc notre facture.

Ainsi, je vous informe qu'il a été décidé pour les équipements sportifs couverts de :

- Limiter à 14° le chauffage dans l'ensemble des équipements sportifs ;
- Interdire l'accès aux douches hormis pour des compétitions sportives (cette mesure ne s'applique pas aux sports d'extérieur) ;
- Arrêter les entrainements à 22h pour une fermeture des équipements à 22h30 hors compétitions programmées.

Comptant sur votre compréhension et restant à votre disposition pour de plus amples informations, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs les Présidents(es), l'expression de mes salutations distinguées.

Tunion

Pierre Allard,